

POLE VIE LOCALE

DIRECTION CULTURE,
PATRIMOINE ET
RAYONNEMENT

SERVICE ANIMATION ET
RAYONNEMENT DE LA VILLE

MOV

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la mise en lumière artistique du Centre-Ville pour les festivités de Noël 2018

P. J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la Ville de Nouméa souhaite reconduire l'opération annuelle «Nouméa Féerie, la Fête de la lumière» initiée en 2014, consistant en la mise en lumière des espaces de la place des cocotiers, ainsi que celle de bâtiments et sites remarquables par procédé de projections lumineuses dynamiques et mapping vidéo, présentées aux publics du 15 au 30 décembre 2018.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 45.000.000 F/CFP TTC, afin de présenter aux publics à chaque nouvelle édition un spectacle de qualité supérieure et engageant des procédés artistiques et technologiques modernes et innovants.

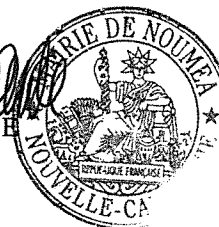
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le ou les marché(s) avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres, pour la mise en lumière artistique du centre-ville pour les festivités de Noël 2018.

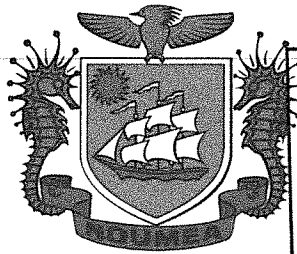
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

410

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
15.05.2018

DATE D'AFFICHAGE
16.05.2018

Mme Sonia LAGARDE	M. Christophe CHEVILLON
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Christine BELLET
Mme Kareen CORNAILLE	M. Henri OUILLEMON
M. Marc MANSEL	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Chantal BOUYE	M. Patrick SENS
Mme Diane BUI-DUYET	M. Christophe DELESSERT
Mme Françoise SUVE	Mme Jinezi Annie QAEZE
M. Dominique SIMONET	M. Marc DESCHAMPS
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Patricia VAN RYSWYCK	Mme Isabelle LAFLEUR
M. Nicolas VIGNOLES	Mme Sonia BACKES
M. Tristan DERYCKE	Mme Félicia BALLANGER
Mme Martine LAGNEAU	M. Charles ERIC
Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M. Pierre FAIRBANK	Mme Dominique KORFANTY
Mme Valérie LAROQUE	M. Angélo PITO
M. Mathieu OUANEMA	Mme Dina REY
Mme Janine BAJON	M. Hnadriane HNADRIANE
M. Christophe OBLED	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 53	M. Daniel LEROUX	Mme Charlene SOERIP
	Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. André WAMO
	Mme Marie-Noëlle LOPEZ	M. Gaël YANNO
Nombre de présents : 37	M. Alexandre MACHFUL	M. Philippe BLAISE
Nombre de votants : 49	Mme Sabine KAGY	Mme Isabelle CHAMPMOREAU
(12 procurations)	M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jean-Claude BRIAULT
	Mme Karine DESTOURS	M. Jonas TAOFIFENUA
	Mme Germaine NEWEDOU	Mme Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'un ou des marché(s) sur appel d'offres ouvert
pour la mise en lumière artistique du Centre-Ville pour les festivités de Noël 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **22 MAI 2018**

VU la loi n° 99/209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/71 du 16 avril 2018,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 27 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Le Maire est habilité à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la mise en lumière artistique du Centre-Ville pour les festivités de Noël 2018.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la mission de conseil, la conception visuelle des animations pour l'ensemble des sites, la mise en œuvre des technologies de mise en lumière, et la définition des besoins logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du programme lumière auprès du maître d'ouvrage.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la prestation est estimé à 45.000.000 F/CFP TTC

La dépense est imputable au budget de la Ville.



ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

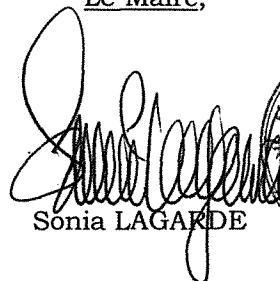
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

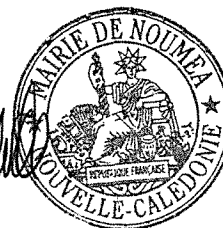
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 MAI 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 MAI 2018

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R. (S.A.R.V.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 MAI 2018
au Commissaire Délégué
et nommé le
et / ~~publié~~ le 28 MAI 2018
est exécutoire de plein droit.

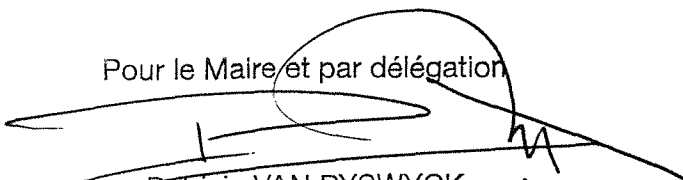


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation


Patricia VAN RYSWYCK
11^{ème} adjointe au Maire
Chargée de l'état civil et des services à la population